



Exploitation d'un Verger conservatoire

Par **wagner**, le **27/01/2014** à **09:21**

madame, monsieur

j'aimerais savoir quelles démarches je dois suivre pour faire la demande de location d'un ensemble de terres dont je suis actuellement nu-proprétaire pour que celles ci deviennent un verger conservatoire dont j'aurai la charge sans que j'ai le statut d'exploitante agricole. Ce verger se trouverait à une trentaine de kilomètres de mon domicile. Mon statut actuel de surveillante d'internat me permet d'avoir beaucoup de temps libre que ce soit dans la journée, le week-end (du vendredi au lundi soir) ainsi que pendant les vacances scolaires

merci d'avance

serenade

Par **moisse**, le **27/01/2014** à **10:57**

Bonjour,

Ne connaissant même pas l'existence des vergers conservatoires sous ce vocable, j'ai cherché un peu pour vous.

Il faut contacter l'agence de l'énergie de de l'environnement de votre région.

La liste ici :

<http://www.rare.fr/fr/agences-du-reseau/listes-et-contacts/>

Ceci dit, si vous êtes nu-proprétaire des terrains, en accord avec l'usufruitier, vous pouvez faire ce que vous voulez sauf construire.

Enfin pour obtenir la reconnaissance de verger conservatoire, il faut que le verger existe.